

Définition officielle

02-11-2018

Afin de valoriser leur production, les exploitants agricoles peuvent commercialiser leur production directement aux consommateurs (vente à la ferme, marché de plein vent, etc.) ou par le biais d'un intermédiaire (artisan, distributeur). La notion de circuits courts est utilisée pour valoriser un mode de vente limitant le nombre d'intermédiaires mais ne prévoit pas de notion de proximité physique (kilométrage).

Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, 14 novembre 2016

Jean-Jacques Salomon

jjsalomon@oomark.com

<http://www.oomark.com>

Propulsé par Joomla!

Généré: 15 December, 2018, 04:44

